

Le ministère de l'éducation de la C-B a mis au point une vérification sanitaire en ligne de la maternelle à la 12^e année, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck>

Une version de l'application pour téléphone portable de la vérification sanitaire peut être téléchargée:
Vérification sanitaire M à 12

Veillez effectuer une vérification sanitaire quotidien avec votre enfant. Appelez le 8-1-1 si vous avez des problèmes de santé.

Vérification sanitaire	
Symptômes	QUE FAIRE
Fièvre de plus de 38 degrés	<p>Si vous avez un ou plus de ces symptômes: Restez chez vous et faites vérifier votre état de santé</p> <p>Contactez un prestataire de soins de santé ou appelez le 8-1-1 pour expliquer vos symptômes et connaître les étapes à suivre.</p>
Frissons	
Toux	
Perte de l'odorat ou du goût	
Difficulté à respirer	
AUTRES SYMPTÔMES	QUE FAIRE
Mal de gorge	<p>Si vous avez 1 de ces symptômes : Restez chez vous jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux</p>
Perte d'appétit	
Fatigue extrême ou sensation de fatigue	<p>Si vous avez 2 ou plus de ces symptômes: Restez chez vous pendant 24 heures.</p> <p>Si les symptômes persistent ou s'aggravent, faites vérifier votre état de santé; contactez un prestataire de soins de santé ou appelez le 8-1-1 pour expliquer vos symptômes et connaître les étapes à suivre.</p>
Maux de tête	
Douleurs physiques	
Nausées ou vomissements	
Diarrhée	
VOYAGES À L'ÉTRANGER	QUE FAIRE
Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des deux dernières semaines?	<p>Si oui:</p> <p>Les étudiants et les salariés ayant voyage à l'extérieur du Canada sont tenus de <u>s'isoler</u> volontairement pendant 14 jours dès leur retour, conformément aux ordonnances provinciales et fédérales en la matière.</p> <p>Cela concerne également les étudiants de l'extérieur qui fréquentent une école au Canada. Les étudiants étrangers doivent prévoir d'arriver au Canada au moins deux semaines avant la rentrée prévue afin de se conformer aux ordonnances en matière d'isolement. Pour obtenir plus de renseignements, cliquez ici.</p>
CONTACT AVÉRÉ	QUE FAIRE
Avez-vous été identifié comme contact avéré d'une personne atteinte de la COVID-19?	<p>Si oui, veuillez suivre les directives du ministère de la santé publique</p> <p>Vous pouvez appeler le 8-1-1 en tout temps pour obtenir des conseils concernant vos symptômes et les mesures à prendre. Surveillez l'évolution de vos symptômes. Si vous avez de plus en plus de difficulté à respirer, si vous n'arrivez pas à boire ou si vous sentez que vos symptômes s'aggravent, rendez vous immédiatement à une clinique médicale d'urgence ou au service d'urgence d'un centre hospitalier.</p>

Vérifiez vos symptômes à l'aide de l'outil d'auto-évaluation de la C.-B. Si vous avez des questions, ou si les symptômes s'aggravent, contactez votre prestataire de soins de santé, ou appelez le 8-1-1. Pour plus d'informations sur COVID-19, veuillez consulter le site www.bccdc.ca.

Si vous présentez des symptômes graves, tels que des difficultés respiratoires (par exemple, difficulté à respirer ou à parler en un seul mot) ou des douleurs thoraciques, composez le 9-1-1 ou rendez-vous au service d'urgence le plus proche.